



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 décembre 2021

Le procureur général
Près la cour d'appel de Paris

à

Association Francophonie Avenir
Régis Ravat, Président de l'A.FR.AV
2811 Chemin de Saint Paul
Parc Louis Riel
30129 Manduel

N/REF.: 2021/06501/SGEPG

OBJET : Contestation de classement sans suite

Monsieur,

Par courrier en date du 1 décembre 2021, vous avez appelé l'attention de Monsieur le procureur général sur le classement sans suite, le 22 septembre 2021, par le parquet de Créteil, de la plainte que vous avez déposée, le 6 septembre 2021.

Au regard des éléments qui m'ont été communiqués, je vous indique que je n'entends pas remettre en cause cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

P/Le procureur général


Dominique BORRON
Substitut général

